



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

110° CONSEIL D'ADMINISTRATION (22 DÉCEMBRE 2025)

Préparation de la loi-cadre « Ambition France Transports » - adoption du budget initial 2026

Paris, le 22 décembre 2025 – Franck Leroy a présidé la 110^{ème} séance du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France).

1. Préparation de la loi-cadre « Ambition France Transports » : rôle central de l'AFIT France

Le Conseil d'administration a échangé sur la préparation de la loi-cadre qui fait suite à la conférence « Ambition France Transports », en soulignant la priorité donnée à la régénération des réseaux et au fléchage des recettes des transports vers les transports. Dans la présentation du texte, le ministre des Transports, Philippe TABAROT, a rappelé le rôle central de l'AFIT France dans la répartition des financements entre réseaux et territoires.

Instrument essentiel de l'investissement de l'État dans les infrastructures de transport, l'AFIT France est appelée à continuer de jouer pleinement son rôle d'acteur de cohérence et de garant de la soutenabilité pluriannuelle. À l'approche de la Commission mixte paritaire sur la loi de simplification, le Conseil d'administration appelle au maintien et au renforcement de l'Agence, conditions de l'efficacité, de l'équité territoriale et de la lisibilité de l'action publique.

2. Adoption du budget initial 2026 : continuité de l'action de l'État et priorités confirmées

Le Conseil d'administration a approuvé le budget initial 2026 de l'AFIT France qui tient compte du contexte budgétaire et s'inscrit dans la continuité de l'action de l'État dans le contexte de l'absence de vote de la loi de finances pour 2026 et dans la perspective de l'adoption d'une loi spéciale permettant de répondre à cette situation. Dans ce cadre, le montant prévisionnel des dépenses d'intervention s'élève à **3 756 M€** avec les recettes à un niveau équivalent.

Ce budget traduit les premières priorités stratégiques issues de la conférence « Ambition France Transports ». Il permet d’honorer les engagements déjà pris et de poursuivre les projets en phase travaux, de maintenir un niveau soutenu mais maîtrisé de mise en œuvre des contrats de plan et de convergence, et de confirmer la priorité donnée aux infrastructures existantes, avec des programmes de régénération et de modernisation maintenus ou renforcés, ainsi que le lancement des travaux d’aménagement ferroviaires conformément aux calendriers prévus.

Budget initial 2026 (Millions d’euros)

Dépenses d'intervention	2026
CPER (tous modes)	896
Fer (développement, modernisation et mise aux normes)	1 554
Fluvial (régénération et développement) et portuaires	197
Routes (régénération et développement)	885
Transports du quotidien	183
Projet multimodal et divers	41
Total	3 756

Il décline les dispositions présentées par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2026. L’annexe au projet annuel de performances du programme 203 – Infrastructures et services de transports a en effet, pour la première fois, intégré une prévision du budget de l’AFIT France, marquant un progrès en matière de transparence vis-à-vis du Parlement.

Le budget initial de l’AFIT France est accessible sur le site internet de l’Agence, rubrique ‘[Budget simplifié](#)’.

Ce budget pourra être amendé par voie d’un budget rectificatif pour tirer les conséquences de la loi de finances pour 2026 qui aura été adoptée par le Parlement.

3. Validation de conventions et d’avenants

Les administrateurs ont adopté trois conventions et trois avenants, représentant près de 600 M€ d’engagements pour 2026. Ces décisions portent notamment sur une convention de financement, par fonds de concours, des programmes et opérations de transport tous modes, ainsi que sur un avenant relatif à la réalisation et au financement des travaux définitifs de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon–Turin.

Le relevé des délibérations approuvées est accessible sur le site internet de l’Agence, rubrique ‘[L’AFIT France / Conseil d’administration](#)’.

4. Point sur le bilan annuel 2024 des transports

Le [bilan annuel 2024 des transports](#), publié par le ministère des transports,

dresse le panorama des évolutions du secteur, auquel l'AFIT France contribue chaque année. Il met en évidence une baisse de 1,2 % des émissions de gaz à effet de serre, désormais inférieures de 7,1 % à leur niveau de 2019, ainsi qu'un redressement du fret, notamment ferroviaire (+7,4 %), et une hausse du transport de voyageurs, avec un trafic ferroviaire à un niveau record (+14,5 % par rapport à 2019).

5. Agenda

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le **11 février 2025**.

Sur l'AFIT France : L'AFIT France a pour mission de garantir la mise en œuvre, sur le temps long, des investissements en faveur des infrastructures de transport et en particulier la régénération et la modernisation du patrimoine de l'État ; mettre en commun les ressources financières en provenance des modes carbonés (route, aérien) pour concourir, au nom l'État, au financement des investissements dans les infrastructures de transport routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et transports du quotidien ainsi que dans le matériel roulant ferroviaire (TET) ; assurer la transparence, la fiabilité et la prévisibilité des financements, ainsi que la souplesse nécessaire compte tenu des aléas inhérents à la concrétisation des projets d'infrastructures de transport.

Fin 2024, les financements consentis et restant à payer s'élevaient à 14,6 milliards d'euros. En 2025, le budget annuel de l'Agence est de 3,7 milliards d'euros.

L'AFIT France est administrée par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les budgets, les communiqués de presse ainsi que le relevé des délibérations de chaque Conseil d'administration.

Contacts presse du ministère chargé des transports

Tél : 01 40 81 10 86

Mél : presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@afit-france.fr